



## Commission de District de l'Arbitrage Sous-Commission des Lois du Jeu Saison 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°2

---

**Réunion :** Mercredi 22 décembre 2021

---

**Président de séance :** M. Alioune DIOP

**Présents :** Mme Marie-Claire COULIBALY – MM. Brahima COULIBALY – Ahmed GUETTOUFI – Sadek BATTOU

---

#### **Match N°23975028 (56282.1)**

Suite au mail du club de Igny Futsal concernant le match Futsal 1/12/2021 opposant Igny Futsal 1 / Villebon Futsal 1 contestant l'issue du match 5/5.

Suite au rapport de l'arbitre M. Martial REMOND, la Sous-Commission demande au secrétariat du DEF de demander au club de Villebon Futsal, un rapport, pour le mercredi 5 janvier 2022 avant 12h00, afin d'apprécier le rapport des deux clubs et de l'arbitre pour donner suite à ce dossier.

Le Président de Séance  
M. Alioune DIOP

La Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Claire COULIBALY

Les décisions de la Sous-Commission des Lois du Jeu sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF

Commission De District De l'Arbitrage  
**DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL**  
**Tél :** 01 60 84 93 24  
**Fax :** 01 60 84 93 24  
**Mail :** [arbitres@essonne.fff.fr](mailto:arbitres@essonne.fff.fr)

